

Votre Conseil Syndical s'est réuni en ces premiers jours de mai. Nous vous livrons ci-après les principales informations et quelques décisions importantes.

Nous recevons régulièrement des encouragements de votre part pour notre travail. Nous recevons aussi quelques « coups de gueule » parfois pertinents, parfois déplacés. Nous vous remercions pour toutes vos réactions.

Nous avons promis de nous inscrire dans la continuité de l'excellent travail du conseil syndical précédent tout en appliquant certaines nouvelles méthodes.

Il est évident que le changement est source d'inconfort voire de stress. Nous vous demandons de modifier certaines habitudes, certains comportements pour faire progresser la qualité de nos domaines, encore plus haut, mais aussi dans le but commun d'installer une atmosphère générale de convivialité, d'entraide et de respect qui fait parfois défaut.

Nous tenons à rappeler à une poignée de propriétaires que les membres du Conseil Syndical ont choisi de s'investir bénévolement pour vous dans la gestion de nos merveilleux domaines. Néanmoins, tous méritent le respect de leur vie privée.

Réfléchissez donc à l'urgence de vos questions quand vous vous rendez à leur domicile. Ils sont accessibles continuellement par mail et lors des permanences du mercredi matin. Nous vous remercions de votre compréhension.

1. L'installation de la fibre optique

Nous vous renvoyons à la lecture de la newsletter n°7, spéciale fibre pour l'installation aux Tamaris. En effet, toutes les informations reprises sont toujours d'actualité.

<https://asltps.eu/wp-content/uploads/Newsletter-2017-2018-N%C2%B07-Fibre.pdf>

Les rangées A et G posent des réels problèmes d'installation pour des raisons techniques diverses. Elles seront réalisées en fin de processus. Contrairement à ce qui a été annoncé au début des travaux, aucun propriétaire ne devrait subir une coupure d'internet pendant l'installation de la fibre. Le cuivre restera toujours en activité garantissant ainsi l'accès au Wifi pendant les travaux.

Nous vous signalons certains points importants signalés par Prem's :
1/ en cas d'absence dans les logements aux dates prévues de raccordement, les clés doivent être déposées exclusivement auprès de l'ASL ou LAMY. Si un tiers de confiance est préféré alors celui-ci devra être présent dans le logement concerné par le raccordement

2/ vérifier que l'accès aisé à la porte du vide ventilé est OK --> en cas d'obstacles, les techniciens ne sont pas habilités à "déménager" les effets, donc ils passeront à un autre logement

3/ la mise en service effective des convertisseurs fibre ainsi que des routeurs se fera au maximum 24 heures après installation. En effet, un processus d'upgrade automatique doit avoir lieu avant de pouvoir utiliser l'accès.

4/ le mot de passe wifi est inscrit sur le routeur (étiquette d'usine) --> des étiquettes autocollantes ont été imprimées pour être collées sur la porte du panneau électrique des logements et ainsi être à la vue des utilisateurs. (disponible à la permanence au M6)

Pour les installations aux Portes du Soleil, une équipe est spécialement dédiée pour finaliser l'opération et tourne actuellement dans les maisons concernées par l'absence d'un élément technique.

Comme les appareils installés resteront la propriété des utilisateurs, il vous est demandé de garder les emballages d'origine afin de pallier à d'éventuels retours sous garantie.

Certains d'entre vous s'étonnent de la faible différence de débit à la réception alors que l'amélioration est nette à l'envoi. Nous sommes en phase de mise en oeuvre du réseau et les débits vont s'améliorer dans un deuxième temps.

Par ailleurs, outre le problème initial de débit, il y avait surtout des problèmes de stabilité dudit débit et de capacité du réseau cuivre actuel. Il

devenait de plus en plus difficile de soutenir les demandes de connexions croissantes vu la prolifération de tablettes, smartphones et ordi. Le réseau est tombé deux fois l'été dernier; il aurait peut être supporté encore un été en mode aléatoire mais nous risquions le black out total à court terme.

2. Retard de paiement

En avril, nous vous avons informés de la mise en application de mesures strictes envers les mauvais payeurs.

Certains débiteurs ont réglé leur solde à l'ASL. Certains autres, en difficulté passagère, nous ont contactés et nous avons pu conclure avec eux un plan d'apurement à l'amiable qu'il est essentiel de respecter à la lettre.

Par contre, il reste une liste de propriétaires qui estiment ne pas devoir payer leur dû.

Selon le montant du solde à valoir, le conseil syndical, sur base de la décision de l'Assemblée Générale, a déclenché les actions suivantes :

- Blocage des accès aux espaces ludiques (pour tous les montants)
- L'accès aux domaines ne sera plus possible que par l'entrée principale de la maison concernée (avenue des Muriers pour les Tamaris ou Avenue de la Tour de l'Orb pour les Portes du Soleil)
- Assignation au Tribunal en recouvrement de dettes

Nous regrettons de devoir en arriver à de telles solutions mais il en va de la stabilité financière de nos domaines.

3. Gestion des poubelles, déchets ménagers et déchets verts

Nous vous rappelons, une fois de plus, que le contrat négocié avec la société Climelec pour l'enlèvement des déchets ménagers ne comprend absolument pas les encombrants. L'appel d'offres, calqué sur l'ancien contrat, était d'ailleurs très clair sur ce point,

La société Lamy qui gérait l'enlèvement précédemment fermait les yeux sur les dépôts « clandestins » d'encombrants. Cette latitude a généré des prises d'habitude que nous devons corriger aujourd'hui.

Si vous avez apprécié une diminution importante du contrat de l'ordre de 20.000 € / an, vous devez également comprendre que chaque partie doit respecter ses engagements, à savoir :

- Pour Climelec, l'enlèvement des ordures ménagères ;
- Pour les propriétaires, le respect de l'usage des bennes à ordures.

Nous comprenons que certains peuvent éprouver des difficultés avec cette modification de comportement du prestataire de services. Nous leur rappelons, une fois de plus, qu'il faut changer certaines habitudes prises.

Pour aider les propriétaires qui continuent à déposer des encombrants dans les logettes ou dans les containers, nous vous suggérons quelques conseils :

- La déchetterie de Portiragnes est facilement accessible, régulièrement ouverte (sauf le jeudi et le dimanche) et sur le chemin de la Cave de Portiragnes ;
- Vous avez souvent un voisin prêt à vous aider et à amener vos encombrants à la déchetterie ;
- En cas de problèmes, vous pouvez contacter la société Climelec, via M. Thierry Krispill, pour un enlèvement individualisé. Le coût d'un enlèvement d'une benne de pickup comble sera de 40€, à votre charge, évidemment.

Pour clôturer ce point, nous vous signalons que la Belgique détient le record d'Europe de recyclage de déchets, loin devant la République Tchèque, les Pays-Bas, la Suède et l'Allemagne. Nous appelons tous les propriétaires belges à montrer l'exemple et à répéter sur leur lieu de villégiature, le même comportement qu'ils pratiquent à leur domicile, à savoir :

- Utiliser les bulles à verre, cartons et PMC/PET (notamment à chaque sortie des domaines) ;
- Recycler les encombrants à la déchetterie de Portiragnes ou de Cers ;

Le Conseil Syndical vous informe dès à présent du retour de l'enlèvement des déchets verts à deux reprises, lors des congés de Toussaint, d'une part, et de Pâques, d'autre part. Des informations précises sur les dates vous parviendront en temps utiles.

4. Saison estivale 2018

Votre conseil syndical a rencontré MM. Lamy et les responsables techniques de nos domaines dans le cadre de l'évaluation de la saison estivale. Voici les principales informations à retenir :

- L'ouverture de la piscine des Tamaris est prévue pour le WE du 26 mai.
- Le bar pétanque devrait ouvrir ses portes le 19 mai, celui de la piscine le 1^{er} juillet.
- L'équipe d'animation sera composée de stagiaires et de professionnels.
- Du gravier sera rechargé sur les terrains de pétanque et une nouvelle balançoire sera installée dans l'espace enfants.
- Les concours pétanque seront à nouveau organisés cet été par Alain Klamms. Un grand merci pour cet acharné qui, quand il ne joue pas, au moins, ne perd pas 😊
- Les containers Algeco pour les animateurs seront installés sous peu près de la sortie des Portes du soleil. Une clôture provisoire sera installée pour délimiter visuellement les quelques maisons en bordure de cet espace. Un mur sera reconstruit après la saison estivale.
- La surface devant l'accueil sera réaménagée après la saison estivale. Un mur sera construit devant les containers et des espaces parking pour les véhicules techniques de TGA seront réalisés de l'autre côté de l'accueil, à l'intérieur du domaine.
- La société TGA nous demande de rappeler aux propriétaires qui ne passent pas par leurs services de location les règles d'encodage de leurs locataires, tant en haute qu'en basse saison.
- Les bracelets d'accès aux piscines seront disponibles le dimanche à la réception. Comme l'an dernier, il y aura un bracelet hebdomadaire et un mensuel.

Votre conseil syndical et MM. Lamy ont convenu de rester en contact permanent pour résoudre tout problème pouvant survenir lors de la saison.

5. Plainte en annulation d'AG de 7 plaignants

Vous savez que sept propriétaires ont entamé une plainte en annulation de l'assemblée générale de 2015. Votre conseil syndical a entamé des négociations avec plusieurs représentants des plaignants. Malheureusement, celles-ci n'ont pu aboutir au retrait de cette plainte.

L'affaire a été portée au Tribunal de Béziers ce lundi 14/05 et le jugement sera communiqué en septembre prochain. Nous vous tiendrons informés du contenu du jugement dès que possible.

6. Promenade en bateau

Nous vous rappelons l'organisation de la promenade en bateau qui se déroulera sur le canal du Midi **le 15 juin 2018**. Le départ se fera du Ranch sous le pont du Canal du Midi.

La participation aux frais s'élève à 38€ et comprend le voyage et le repas. Le nombre de participants est limité à 100 personnes.

Pour s'inscrire, veuillez contacter Nicole Vandebroek tresorier@asltps.eu passer à la permanence le mercredi ou effectuer votre virement en indiquant vos noms et prénoms sur le compte de l'ASL :

BIC AGRIFRPP835 **IBAN : FR76 1350 6100 0011 5502 8700 036**

7. Prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale se déroulera le mardi 30 octobre dès 9 heures dans la salle de l'Ardaillon à Vias, comme en 2017.

Attention : une fois de plus, votre nouveau conseil syndical va bousculer vos habitudes !

Pour des raisons organisationnelles, nous avons décidé de nous adjoindre les services d'un huissier pour traiter, principalement, toutes les opérations fastidieuses en amont de votre assemblée, à savoir l'envoi, la réception et le dépouillement des bulletins envoyés. Pour les propriétaires qui seront présents lors de l'assemblée, il n'y aura aucun changement notoire.

Rassurez-vous : cette décision occasionnera un coût dérisoire et n'entraînera aucune charge supplémentaire ! Elle s'imposait à partir du moment où une grande partie de votre conseil exerce toujours une activité professionnelle à temps plein. Vos représentants ne pouvant se libérer tout le temps requis à la bonne marche des opérations, nous avons décidé de nous faire assister dans ce moment essentiel de la vie associative.

Nous communiquerons amplement sur les modalités concrètes après les vacances mais sachez d'ores et déjà que vous devrez renvoyer vos bulletins

par mail ou courrier postal chez l'huissier désigné et que plus aucun bulletin ne pourra être déposé à la permanence de l'ASL.

Autre changement : à l'issue de l'assemblée générale, votre conseil syndical aura le plaisir de vous offrir le verre de l'amitié !

8. Divers

- Nous rappelons que nous n'intervenons pas dans les conflits de voisinage. Nous invitons chaque propriétaire à veiller à la convivialité et au respect d'autrui, notamment dans le cas de construction ou d'aménagements divers.
- Boîte aux lettres : l'ASL procède à une vérification des boîtes aux lettres. Si vous en possédez une, nous vous demandons d'envoyer un mail à notre secrétaire, M. Carlos Urbano, qui se charge du recensement secretaire@asltps.eu. Ceci lui évitera des recherches d'identifications fastidieuses en cas de changement de propriétaires, par exemple...
- Les photos de la chasse aux œufs et du tournoi de pétanque ont été chargées sur le site de l'ASL et sur la page Facebook de l'ASLTPS.
- Limitation de vitesse : nous rappelons que la vitesse est limitée à 10 KMS/H dans nos domaines. Un rappel a été fait au personnel de TGA.
- Hoverboards : L'ASL tient à mettre en garde tous les utilisateurs d'Hoverboards, surtout ceux qui se déplacent en position couchée. Nous analysons la possibilité de les interdire. Elle décline toute responsabilité en cas d'accident. Elle rappelle également que toutes les règles de prudence et de respect des limitations s'appliquent également à ce genre de « véhicules »

**Votre conseil syndical vous souhaite dès à présent
de bonnes vacances !**